Canadiens, quelle que soit leur origine, partagent leur préoccupation.

Dans ce contexte, il semble tout à fait approprié que le Canada se joigne aux autres membres des Nations Unies pour demander que l'on redouble d'efforts pour trouver une solution aux problèmes de Chypre. Après quinze mois, nous demeurons convaincus que ce sont des négociations concrètes et significatives, conduites dans un esprit de dévouement et de souplesse, entre les représentants des deux communautés de l'île qui offrent les meilleures chances de progresser vers cet objectif. C'est de là que l'impulsion doit venir, les autres parties intéressées contribuant de leur mieux à susciter et à maintenir le mouvement de convergence. Nous estimons que les conditions actuelles sont aussi propices qu'elles peuvent l'être au succès des négociations et qu'il ne faut pas laisser passer pareille occasion. Nous apprécions tout particulièrement. à cet égard, les efforts personnels que le Secrétaire général des Nations Unies, et son représentant personnel dans la région, déploient pour faciliter le processus de négociation. Nous savons que le Secrétaire général ne se laissera pas décourager par les minces résultats de la quatrième session de négociations tenue ici à New York en septembre et persévèrera dans ses efforts, sur la base de la coopération des parties, pour organiser, dans cette série de discussions intercommunautaires, une cinquième réunion qui, nous l'espérons, se révélera plus fructueuse.

Il y a un an, le Canada s'est joint aux autres membres des Nations Unies pour appuyer à l'unanimité la résolution 3212 qui semblait, par sa formulation bien équilibrée, fournir un cadre raisonnable dans lequel les négociations intercommunautaires pourraient se dérouler. Nous devrons tous voter sous peu sur une autre résolution de l'Assemblée générale concernant Chypre. Il faudra tenir compte, dans cette résolution, de diverses considérations importantes, mais, du point de vue de ma délégation, il importe avant tout qu'elle soit formulée dans des termes qui lui permettront d'obtenir le même appui général que la résolution 3212 a reçu l'an dernier.

La délégation du Canada, parce qu'elle représente un pays dont un fort contingent de troupes oeuvre au sein de l'UNFICYP, aimerait naturellement que l'idée exprimée dans le paragraphe 8 du dispositif de la résolution 3212, qui priait toutes les parties de continuer à collaborer pleinement avec la Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre, soit réitérée sous une forme ou une autre. Sous ce rapport et en évoquant une question directement reliée, je voudrais vous référer encore une fois à un paragraphe très important de la déclaration précitée que mon ministre a pro-